

**C'est en lycée professionnel qu'on observe les niveaux les plus élevés de violence et d'absentéisme des élèves. Les actes violents sont moins fréquents en lycée d'enseignement général et technologique et l'absentéisme des élèves plus rare au collège. Si les LEGT sont plus longtemps fermés, la part d'heures d'enseignement non assurées pour non-remplacement des enseignants y est plus faible qu'en LP ou au collège.**

Les mesures de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme des élèves ou encore des heures d'enseignement non assurées dans les établissements sont des éléments qui permettent d'apprécier le « climat scolaire ». Ils sont évalués dans le second degré, au niveau national, à travers des enquêtes auprès des chefs d'établissement. En moyenne, la nature et l'ampleur de ces événements sont très différentes en collège, en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) ou en lycée professionnel (LP).

Les lycées professionnels et les collèges sont les plus exposés à la violence. En moyenne, sur l'année scolaire 2008-2009, les nombres d'actes de violence grave y sont respectivement de 13 et 12 pour 1 000 élèves alors que 4 faits pour 1 000 élèves ont été recensés dans les LEGT pendant la même période. Cependant, la violence est très inégale selon les établissements. En effet, plus de la moitié des LEGT (55 %), presque la moitié des collèges (44 %) et un tiers des LP (34 %) ne déclarent aucun acte de violence au cours d'un trimestre. Dans le même temps, 7 % des LEGT, 13 % des collèges et 15 % des LP ont enregistré au moins 4 actes de violence grave. Enfin, la nature de ces violences varie aussi selon le type d'établissement : en collège et en LP, elles concernent plus souvent les personnes, alors que les atteintes aux biens et à la sécurité sont relativement plus fréquentes en LEGT.

L'absentéisme des élèves est plus souvent constaté en LP, où il concerne, en moyenne, 14 % des élèves

en 2008-2009. Il est presque trois fois moins élevé en LEGT (5 %) et ne concerne que 2 % des élèves de collège. Comme pour la violence, les établissements sont affectés de manière très différente : en janvier 2009, la moitié des collèges ont un taux d'absentéisme inférieur à 1 % et ce taux est supérieur à 8 % pour un collège sur dix. Alors qu'un quart des LEGT observe moins de 1 % d'absentéisme, ce taux s'établit à plus de 18 % pour un dixième d'entre eux. Enfin, l'absentéisme est inférieur à 14 % pour la moitié des LP et s'élève à plus de 50 % pour un LP sur dix.

La part d'heures d'enseignement non assurées est moins élevée en collège, où elle s'établit à 4,0 % (soit 1,4 semaine), qu'en LP (5,4 % soit 1,9 semaine) et en LEGT (6,1 % soit 2,2 semaines). Cette différence est due essentiellement à la fermeture totale de l'établissement, suite à l'organisation d'examen, des problèmes de sécurité des locaux, des réunions de concertation, etc. En effet, les LEGT ferment, en moyenne, 1,2 semaine (soit 3,5 % du temps scolaire) contre 0,2 semaine pour les collèges (soit 0,8 %).

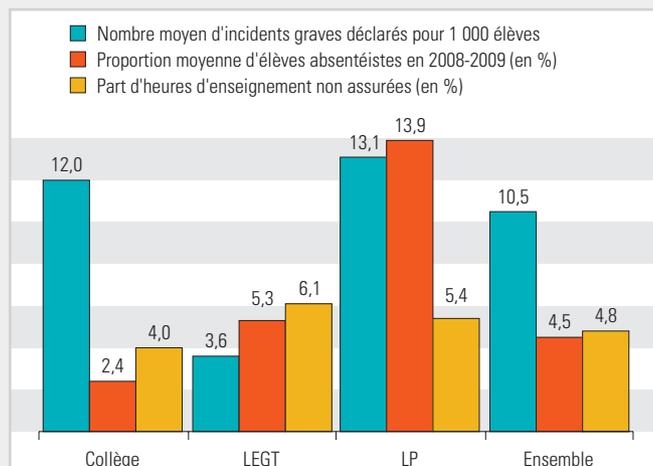
Sources : MEN-DEPP, enquêtes SIVIS, absentéisme scolaire et heures d'enseignement perdues, 2008-2009, auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public pour l'enquête SIVIS sur la violence ; France métropolitaine, secteur public pour les enquêtes sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.

*La violence en milieu scolaire est appréciée ici à partir de l'exploitation de l'enquête SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire), menée auprès des chefs d'établissements. La volonté d'homogénéiser au mieux les données a conduit à restreindre les critères d'appréciation pour l'enregistrement d'un acte de violence donné, notamment pour toutes les violences entre élèves. Pour ces dernières, il faut qu'au moins une des conditions suivantes soit remplie : motivation à caractère discriminatoire, usage d'une arme, utilisation de la contrainte ou de menaces, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Malgré cette recherche d'une meilleure homogénéité des déclarations entre établissements, une certaine part de subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée.*

*Un élève est considéré comme absentéiste dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois. Une absence est non justifiée à partir du moment où aucun motif d'excuse n'est présenté par les responsables légaux (absence non régularisée), ou qu'il est considéré comme non légitime par l'établissement. Les résultats s'appuient sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2008 à avril 2009 (taux de réponse non satisfaisants pour mai et juin).*

### 01 Indicateurs de climat (vie) scolaire selon le type d'établissement



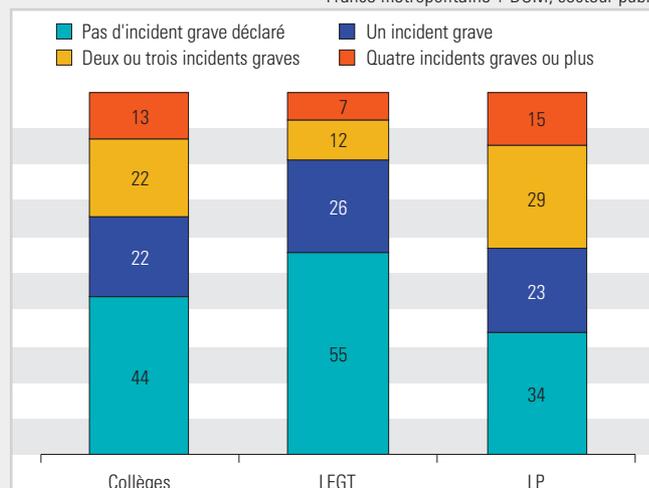
Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public pour l'enquête SIVIS sur la violence, France métropolitaine, secteur public pour l'enquête sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.

Sources : MEN-DEPP, enquêtes SIVIS, absentéisme scolaire et heures d'enseignement perdues, 2008-2009

### 02 Nombre d'incidents graves déclarés selon le type d'établissement

(Période décembre 2008 – février 2009)

France métropolitaine + DOM, secteur public



Source : MEN-DEPP, enquêtes SIVIS, 2008-2009

### 03 Distribution des établissements en %, selon la part d'élèves absents (janvier 2009)

France métropolitaine, secteur public

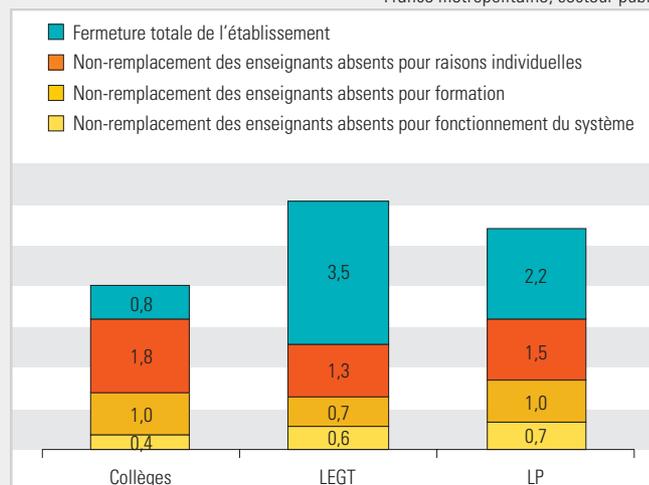
	Collèges	LEGT	LP
Premier quartile	0,0	0,7	3,7
Médiane	0,9	2,6	13,9
Dernier quartile	2,8	9,2	32,0
Dernier décile	8,1	18,4	49,2

Lecture : en janvier 2009, un quart des LEGT (premier quartile) ont moins de 0,7 % d'élèves absents (absences non justifiées) quatre demi-journées ou plus ; la moitié des LEGT (médiane) ont moins de 2,6 % d'élèves absents et un quart des établissements (dernier quartile) ont plus de 9,2 % d'élèves absents. 10 % des LEGT (dernier décile) ont plus de 18,4 % d'élèves absents.

Sources : MEN-DEPP, enquêtes SIVIS, absentéisme scolaire et heures d'enseignement perdues, 2008-2009

### 04 Part d'heures d'enseignement non assurées selon le type d'établissement (en %)

France métropolitaine, secteur public



Source : MEN-DEPP, enquête heures d'enseignement perdues, 2008-2009